

ANNEXE I

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

RESPIVAC aMPV lyophilisat pour suspension oculonasale/administration dans l'eau de boisson pour poules

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Une dose contient :

Substance active :

Métapneumovirus aviaire de sous-type B, souche 1062, vivant

$10^{1,8} - 10^{5,4}$ DICC₅₀*/dose

* DICC₅₀ : 50 % dose infectieuse en culture cellulaire

Excipients :

Composition qualitative en excipients et autres composants
Dextran 70
Saccharose
Gélatine
NZ amine
Sorbitol
Phosphate monopotassique
Phosphate dipotassique

Lyophilisat de couleur blanche

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Poules

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Immunisation active des poules pour réduire l'effet délétère sur l'activité ciliaire dû au métapneumovirus aviaire qui peut se manifester par des signes cliniques respiratoires.

Début de l'immunité : 3 semaines après la vaccination

Durée de l'immunité : 9 semaines après la vaccination

3.3 Contre-indications

Aucune.

3.4 Mises en gardes particulières

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Les poules vaccinées peuvent excréter la souche vaccinale pendant au moins 21 jours suivant la date de vaccination. Durant cette période, le contact entre les poules et les dindons immunodéprimés et non vaccinés et les poules vaccinés doit être évité.

Aucun signe clinique n'a été observé dans des conditions expérimentales chez les poules et les dindons non vaccinés en contact avec des poules vaccinés.

Des mesures vétérinaires et de gestion appropriées doivent être prises afin d'éviter la transmission de la souche vaccinale à des espèces prédisposées.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Un équipement de protection individuelle consistant en des gants doit être porté lors de la manipulation du médicament vétérinaire. Pour l'administration par nébulisation, il est recommandé de porter un masque de protection.

La souche vaccinale peut être retrouvée dans l'environnement pendant au moins 21 jours. Le personnel chargé de surveiller les poules vaccinés doit respecter les principes généraux en matière d'hygiène (changement de vêtements, port de gants, nettoyage et désinfection des chaussures) et manipuler les déchets et litières produits par des poules récemment vaccinés avec la plus grande précaution.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement :

Sans objet.

3.6 Effets indésirables

Aucun.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir la notice pour les coordonnées respectives.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Oiseaux pondeurs :

L'innocuité de RESPIVAC aMPV a été démontrée pendant la ponte.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

3.9 Voies d'administration et posologie

Voie oculonasale (administration par pulvérisation grossière) ou administration dans l'eau de boisson.

Calendrier vaccinal

Une dose de vaccin doit être administrée par voie oculonasale (administration par pulvérisation) ou dans l'eau de boisson. La pulvérisation peut être utilisée chez les poules à partir de 1 jour d'âge et dans l'eau de boisson à partir de 7 jours d'âge.

Pour une immunité prolongée, les poules peuvent être vaccinées toutes les 9 semaines. Le vétérinaire doit déterminer le calendrier vaccinal optimal en fonction de la situation épidémiologique locale.

Préparation du vaccin

Utiliser du matériel de vaccination propre.

Calculer le nombre de flacons de vaccin requis et le volume d'eau nécessaire pour vacciner tous les oiseaux.

Pour une administration par pulvérisation, le volume d'eau recommandé pour une dose de vaccin est de 0,14 à 1 ml.

Pour une administration dans l'eau de boisson, le volume adéquat est le volume d'eau bu dans les 2 heures au maximum en tenant compte de l'âge des oiseaux. En cas de doute, mesurer la consommation d'eau le jour précédant la vaccination.

Le volume final de vaccin nécessaire dépend du nombre d'oiseaux à vacciner.

Verser la moitié du volume calculé d'eau propre, fraîche, exempte d'antiseptique et de désinfectant (ou un volume moins important s'il n'est pas possible d'utiliser la moitié du volume) dans un récipient propre dans lequel les flacons de vaccin peuvent être immergés. La taille du récipient et le volume d'eau utilisé au départ doivent être appropriés afin de permettre la reconstitution totale de l'ensemble des flacons requis pour la vaccination. Retirer la capsule de tous les flacons de vaccin, les immerger chacun individuellement et ôter le bouchon. Agiter doucement jusqu'à ce que le lyophilisat soit complètement dissous et diluer la suspension obtenue. Une fois vides, les flacons doivent être rincés plusieurs fois afin de garantir la reconstitution totale du vaccin.

Le vaccin reconstitué est une suspension claire et incolore.

Administration par voie oculonasale (en utilisant une méthode de pulvérisation grossière)

Désactiver la ventilation pendant la vaccination et jusqu'à 15 minutes après la vaccination.

Le pulvérisateur doit être exempt de traces de sédiment et de corrosion ou de désinfectant.

Transvaser le vaccin reconstitué dans un récipient contenant le volume restant d'eau nécessaire à la préparation de la suspension vaccinale afin d'ajuster le volume final calculé. Remplir le pulvérisateur avec la suspension vaccinale. Veiller à une répartition uniforme des oiseaux lors de la pulvérisation.

Le vaccin doit être pulvérisé uniformément sur le nombre approprié de poules, à une distance de 30 à 40 cm. La vaccination est recommandée sous forme de pulvérisation garantissant une taille de gouttelettes de $\geq 120 \mu\text{m}$.

Administration dans l'eau de boisson

Supprimer l'accès à l'eau de boisson 1 à 2 heures avant la vaccination, en fonction des conditions environnementales pour augmenter la sensation de soif des oiseaux afin de garantir que la totalité de la solution vaccinale reconstituée soit consommée dans les 2 heures.

Vérifier que tous les éléments du dispositif d'abreuvement sont bien propres et exempts de toute trace d'antiseptique ou de désinfectant.

Transvaser le vaccin reconstitué dans un récipient contenant le volume restant d'eau nécessaire à la préparation de la suspension vaccinale afin d'ajuster le volume final calculé. Transvaser la suspension vaccinale dans le dispositif d'abreuvement.

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Aucun effet indésirable n'a été observé après l'administration de 10 fois la dose maximale de vaccin.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Toute personne ayant pour intention de fabriquer, d'importer, de détenir, de distribuer, de vendre, de délivrer et/ou d'utiliser ce médicament vétérinaire est tenue de consulter au préalable l'autorité compétente pertinente de l'État membre sur la politique de vaccination en vigueur car ces activités peuvent être interdites sur tout ou partie du territoire de l'État membre, conformément à la législation nationale.

3.12 Temps d'attente

Zéro jour.

4. INFORMATIONS IMMUNOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet : QI01AD01

Le vaccin contient le métapneumovirus aviaire vivant de sous-type B, souche 1062. Après administration, le vaccin induit une immunité active chez les poules contre le métapneumovirus aviaire

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.
Durée de conservation après reconstitution conforme aux instructions : 2 heures.

5.3 Précautions particulières de conservation

À conserver et transporter réfrigéré (entre 2 °C et 8 °C).
Ne pas congeler.
Protéger de la lumière.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon de type I de 10 ml contenant 1 000 doses, 2 000 doses, 5 000 doses ou 10 000 doses de lyophilisat fermé avec un bouchon bromobutyle de type I scellé par une capsule en aluminium.

Taille des emballages :

Boîte en carton contenant 1 flacon de lyophilisat de 1 000 doses.
Boîte en carton contenant 1 flacon de lyophilisat de 2 000 doses.
Boîte en carton contenant 1 flacon de lyophilisat de 5 000 doses.
Boîte en carton contenant 1 flacon de lyophilisat de 10 000 doses.

Boîte en carton contenant 10 flacons de lyophilisat de 1 000 doses.
Boîte en carton contenant 10 flacons de lyophilisat de 2 000 doses.
Boîte en carton contenant 10 flacons de lyophilisat de 5 000 doses.
Boîte en carton contenant 10 flacons de lyophilisat de 10 000 doses.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

LABORATORIOS HIPRA, S.A.

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/24/314/001-008

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

Date de première autorisation : 30/05/2024

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

MM/AAAA

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la [base de données de l'Union sur les médicaments](https://medicines.health.europa.eu/veterinary) (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

ANNEXE II

AUTRES CONDITIONS ET EXIGENCES PRÉVUES POUR L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Aucune

ANNEXE III
ÉTIQUETAGE ET NOTICE

A. ÉTIQUETAGE

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR

Boîte en carton

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

RESPIVAC aMPV lyophilisat pour suspension oculonasale/administration dans l'eau de boisson

2. COMPOSITION EN SUBSTANCES ACTIVES

Métapneumovirus aviaire de sous-type B, souche 1062, vivant $10^{1,8} - 10^{5,4}$ DICC₅₀*/dose

* DICC₅₀ : 50 % dose infectieuse en culture cellulaire

3. TAILLE DE L'EMBALLAGE

1 000 doses.

2 000 doses

5 000 doses.

10 000 doses.

10 x 1 000 doses.

10 x 2 000 doses.

10 x 5 000 doses.

10 x 10 000 doses.

4. ESPÈCES CIBLES

Poules.

5. INDICATIONS

6. VOIES D'ADMINISTRATION

Administration par voie oculonasale (par pulvérisation) ou administration dans l'eau de boisson.

7. TEMPS D'ATTENTE

Temps d'attente : Zéro jour.

8. DATE DE PÉREMPTION

Exp. {mm/aaaa}

Après reconstitution, à utiliser dans les 2 heures.

9. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

À conserver et transporter réfrigéré.
Ne pas congeler.
Protéger de la lumière.

10. LA MENTION « LIRE LA NOTICE AVANT UTILISATION »
--

Lire la notice avant utilisation.

11. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT »
--

À usage vétérinaire uniquement.

12. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »
--

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

13. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

LABORATORIOS HIPRA, S.A.

14. NUMÉROS D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/24/314/001-008

15. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES UNITÉS DE
CONDITIONNEMENT PRIMAIRE DE PETITE TAILLE**

Flacons de lyophilisat

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

RESPIVAC aMPV

2. COMPOSITION QUANTITATIVE DES SUBSTANCES ACTIVES

Métapneumovirus aviaire de sous-type B, souche 1062, vivant

$10^{1,8} - 10^{5,4}$ DICC₅₀*/dose

* DICC₅₀ : 50 % dose infectieuse en culture cellulaire

3. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

4. DATE DE PÉREMPTION

Exp. {mm/aaaa}

Après reconstitution, à utiliser dans les 2 heures.

5. TAILLE DE L'EMBALLAGE

1 000 doses.

2 000 doses

5 000 doses.

10 000 doses.

B. NOTICE

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

RESPIVAC aMPV lyophilisat pour suspension oculonasale/administration dans l'eau de boisson pour poules

2. Composition

Une dose contient :

Substance active :

Métapneumovirus aviaire de sous-type B, souche 1062, vivant

$10^{1,8} - 10^{5,4}$ DICC₅₀*/dose

* DICC₅₀ : 50 % dose infectieuse en culture cellulaire

Lyophilisat de couleur blanche

3. Espèces cibles

Poules

4. Indications d'utilisation

Immunisation active des poules pour réduire l'effet délétère sur l'activité ciliaire dû au métapneumovirus aviaire qui peut se manifester par des signes cliniques respiratoires.

Début de l'immunité : 3 semaines après la vaccination

Durée de l'immunité : 9 semaines après la vaccination

5. Contre-indications

Aucune.

6. Mises en garde particulières

Mises en garde particulières :

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Les poules vaccinées peuvent excréter la souche vaccinale pendant au moins 21 jours suivant la date de vaccination. Durant cette période, le contact entre les poules et les dindons immunodéprimés et non vaccinés et les poules vaccinés doit être évité.

Aucun signe clinique n'a été observé dans des conditions expérimentales chez les poules et les dindons naïfs en contact avec des poules vaccinés.

Des mesures vétérinaires et de gestion appropriées doivent être prises afin d'éviter la transmission de la souche vaccinale à des espèces prédisposées.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Un équipement de protection individuelle consistant en des gants doit être porté lors de la manipulation du médicament vétérinaire. Pour l'administration par nébulisation, il est recommandé de porter un masque de protection.

La souche vaccinale peut être retrouvée dans l'environnement pendant au moins 21 jours. Le personnel chargé de surveiller les poules vaccinées doit respecter les principes généraux en matière d'hygiène (changement de vêtements, port de gants, nettoyage et désinfection des chaussures) et manipuler les déchets et litières produits par des poules récemment vaccinées avec la plus grande précaution.

Oiseaux pondteurs :

L'innocuité de RESPIVAC aMPV a été démontrée pendant la ponte.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

Surdosage :

Aucun effet indésirable n'a été observé après l'administration de 10 fois la dose maximale de vaccin.

Incompatibilités majeures :

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

7. Effets indésirables

Aucun.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification: [{détails relatifs au système national}](#)

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie oculonasale (administration par pulvérisation grossière) ou administration dans l'eau de boisson.

Calendrier vaccinal

Une dose de vaccin doit être administrée par voie oculonasale (administration par pulvérisation) ou dans l'eau de boisson. La pulvérisation peut être utilisée chez les poules à partir de 1 jour d'âge et dans l'eau de boisson à partir de 7 jours d'âge.

Pour une immunité prolongée, les poules peuvent être vaccinées toutes les 9 semaines. Le vétérinaire doit déterminer le calendrier vaccinal optimal en fonction de la situation épidémiologique locale.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Préparation du vaccin

Utiliser du matériel de vaccination propre.

Calculer le nombre de flacons de vaccin requis et le volume d'eau nécessaire pour vacciner tous les oiseaux.

Pour une administration par pulvérisation, le volume d'eau recommandé pour une dose de vaccin est de 0,14 à 1 ml.

Pour une administration dans l'eau de boisson, le volume adéquat est le volume d'eau bu dans les 2 heures au maximum en tenant compte de l'âge des oiseaux. En cas de doute, mesurer la consommation d'eau le jour précédant la vaccination.

Le volume final de vaccin nécessaire dépend du nombre d'oiseaux à vacciner.

Verser la moitié du volume calculé d'eau propre, fraîche, exempte d'antiseptique et de désinfectant (ou un volume moins important s'il n'est pas possible d'utiliser la moitié du volume) dans un récipient propre dans lequel les flacons de vaccin peuvent être immergés. La taille du récipient et le volume d'eau utilisé au départ doivent être appropriés afin de permettre la reconstitution totale de l'ensemble des flacons requis pour la vaccination. Retirer la capsule de tous les flacons de vaccin, les immerger chacun individuellement et ôter le bouchon. Agiter doucement jusqu'à ce que le lyophilisat soit complètement dissous et diluer la suspension obtenue. Une fois vides, les flacons doivent être rincés plusieurs fois afin de garantir la reconstitution totale du vaccin.

Le vaccin reconstitué est une suspension claire et incolore.

Administration par voie oculonasale (en utilisant une méthode de pulvérisation grossière)

Désactiver la ventilation pendant la vaccination et jusqu'à 15 minutes après la vaccination.

Le pulvérisateur doit être exempt de traces de sédiment et de corrosion ou de désinfectant.

Transvaser le vaccin reconstitué dans un récipient contenant le volume restant d'eau nécessaire à la préparation de la suspension vaccinale afin d'ajuster le volume final calculé. Remplir le pulvérisateur avec la suspension vaccinale. Veiller à une répartition uniforme des oiseaux lors de la pulvérisation.

Le vaccin doit être pulvérisé uniformément sur le nombre approprié de poules, à une distance de 30 à 40 cm. La vaccination est recommandée sous forme de pulvérisation garantissant une taille de gouttelettes de $\geq 120 \mu\text{m}$.

Administration dans l'eau de boisson :

Supprimer l'accès à l'eau de boisson 1 à 2 heures avant la vaccination, en fonction des conditions environnementales pour augmenter la sensation de soif des oiseaux afin de garantir que la totalité de la solution vaccinale reconstituée soit consommée dans les 2 heures.

Vérifier que tous les éléments du dispositif d'abreuvement sont bien propres et exempts de toute trace d'antiseptique ou de désinfectant.

Transvaser le vaccin reconstitué dans un récipient contenant le volume restant d'eau nécessaire à la préparation de la suspension vaccinale afin d'ajuster le volume final calculé. Transvaser la suspension vaccinale dans le dispositif d'abreuvement.

10. Temps d'attente

Zéro jour.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver et transporter réfrigéré (entre 2 °C et 8 °C).

Ne pas congeler.

Protéger de la lumière.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après reconstitution conforme aux instructions : 2 heures.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

Numéros d'autorisation de mise sur le marché :

EU/2/24/314/001-008

Présentations :

Boîte en carton contenant 1 flacon de lyophilisat de 1 000 doses.

Boîte en carton contenant 1 flacon de lyophilisat de 2 000 doses.

Boîte en carton contenant 1 flacon de lyophilisat de 5 000 doses.

Boîte en carton contenant 1 flacon de lyophilisat de 10 000 doses.

Boîte en carton contenant 10 flacons de lyophilisat de 1 000 doses.

Boîte en carton contenant 10 flacons de lyophilisat de 2 000 doses.

Boîte en carton contenant 10 flacons de lyophilisat de 5 000 doses.

Boîte en carton contenant 10 flacons de lyophilisat de 10 000 doses.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la [base de données de l'Union sur les médicaments](https://medicines.health.europa.eu/veterinary) (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, fabricant responsable de la libération des lots et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. la Selva 135
17170 Amer (Girona) ESPAGNE
Tél: +34 972 43 06 60

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

België/Belgique/Belgien

HIPRA BENELUX NV
Nieuwewandeling 62
9000 Gent
BELGIË
Tel: +32 09 2964464

Lietuva

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
ISPANIJA
Tel: +34 972 43 06 60

Република България

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPAIN
Тел: +34 972 43 06 60

Luxembourg/Luxemburg

HIPRA BENELUX NV
Nieuwewandeling 62
9000 Gent
BELGIQUE
Tel: +32 09 2964464

Česká republika

HIPRA SLOVENSKO, s.r.o.
Zochova 5,
811 03 Bratislava,
SLOVENSKO
Tel: +421 02 32 335 223

Magyarország

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPANYOLORSZÁG
Tel: +34 972 43 06 60

Danmark

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPANIEN
Tel: +34 972 43 06 60

Malta

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPANJA
Tel: +34 972 43 06 60

Deutschland

HIPRA DEUTSCHLAND GmbH
Am Wehrhahn 28-30
40211 Düsseldorf
DEUTSCHLAND
Tel: +49 211 698236 – 0

Nederland

HIPRA BENELUX NV
Nieuwewandeling 62
9000 Gent
BELGIË
Tel: +32 09 2964464

Eesti

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
HISPAANIA
Tel: +34 972 43 06 60

Norge

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPANIA
Tlf: +34 972 43 06 60

Ελλάδα

HIPRA ΕΛΛΑΣ Α.Ε.
Λεωφ. Αθηνών 80 & Μηριόνου 2-4,
104 41 Κολωνός - ΑΘΗΝΑ - ΕΛΛΑΣ
Τηλ: +30 210 4978660

Österreich

HIPRA DEUTSCHLAND GmbH
Am Wehrhahn 28-30
40211 Düsseldorf
DEUTSCHLAND
Tel: +49 211 698236 – 0

España

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
ESPAÑA
Tel: +34 972 43 06 60

France

HIPRA FRANCE
7 rue Roland Garros, Batiment H
44700 - Orvault -
FRANCE
Tél: +33 02 51 80 77 91

Hrvatska

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
ŠPANJOLSKA
Tel: +34 972 43 06 60

Ireland

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPAIN
Tel: +34 972 43 06 60

Ísland

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPÁNN
Sími: +34 972 43 06 60

Italia

Hipra Italia S.r.l.
Enrico Mattei, 2
25030 Coccaglio (BS)
ITALIA
Tel: +39 030 7241821

Κύπρος

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPAIN
Τηλ: +34 972 43 06 60

Latvija

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPĀNIJA
Tel. +34 972 43 06 60

Polska

HIPRA POLSKA Sp.z.o.o.
Ul. Wincentego Rzymowskiego 31
02-697 Warszawa - POLSKA
Tel: +48 22 642 33 06

Portugal

ARBUSET, Produtos Farmacêuticos e Sanitários
De Uso Animal, Lda
Portela de Mafra e Fontaínha - Abrunheira
2665 – 191 Malveira - PORTUGAL
Tel: +351 219 663 450

România

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPANIA
Tel: +34 972 43 06 60

Slovenija

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
ŠPANIJA
Tel: +34 972 43 06 60

Slovenská republika

HIPRA SLOVENSKO, s.r.o.
Zochova 5,
811 03 Bratislava,
SLOVENSKO
Tel: +421 02 32 335 223

Suomi/Finland

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
ESPANJA
Puh/Tel: +34 972 43 06 60

Sverige

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPANIEN
Tel. +34 972 43 06 60

United Kingdom (Northern Ireland)

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPAIN
Tel: +34 972 43 06 60